Actualité

Focus sur les pratiques constatées de deux fournisseurs d'énergie

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie, certains fournisseurs font évoluer les modalités de leurs contrats ou les résilient.

Ainsi, OHM ENERGIE a récemment informé ses clients que ses tarifs allaient augmenter de façon importante à compter du 1er septembre 2022, quand bien même leur contrat avait été souscrit peu de temps auparavant, sur la base de prix inférieurs aux tarifs réglementés. Conséquence de cette hausse, les clients de OHM ENERGIE voient leurs mensualités doubler voire tripler pour éviter une régularisation trop importante. OHM ENERGIE a également exigé de certains de ses clients le versement d'un dépôt de garantie de 500 euros pour maintenir leur contrat en cours. Cette pratique n'est pas interdite, même si elle reste peu courante s'agissant de contrats de fourniture d'énergie pour des clients particuliers. Le médiateur national de l'énergie a pris contact avec OHM ENERGIE pour en savoir plus sur cette demande.

Le fournisseur IBERDROLA a quant à lui annoncé à ses clients titulaires d'un contrat à prix fixe arrivant à échéance qu'il ne sera pas renouvelé, les contraignant à souscrire un contrat avec un autre fournisseur.

✓ Consulter la brève AFP concernant le non renouvellement de certains contrats IBERDROLA

Quel que soit votre fournisseur, si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications mises en œuvre, ou si votre contrat va être résilié, le médiateur national de l'énergie rappelle qu'il est possible de changer de fournisseur à tout au moment et sans frais et recommande de consulter le comparateur du médiateur national de l'énergie pour trouver la meilleure offre, adaptée à vos besoins.

✓ Je consulte le comparateur du médiateur national de l'énergie

Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits